

## Certificat d'Aptitude Professionnelle

# Constructeur de routes et d'aménagements urbains

Le titulaire de la spécialité « constructeur de routes et d'aménagements urbains » exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie, dans le domaine des travaux publics, pour des travaux neufs et d'entretien.

Il contribue à la sécurité des usagers et à l'amélioration du cadre de vie. Dans tous les domaines techniques et innovants de son secteur, **il intervient sur :**

- les réseaux routiers et autoroutiers / les voiries urbaines / les routes connectées et intelligentes (routes communicantes, revêtements spécifiques...) / les voies de circulation douce (piétonnes, pistes cyclables...);
- les voiries connexes aux infrastructures de communication (transports collectifs urbains, gares, aéroports...);
- les aires de stationnement, parkings, plateformes industrielles, zones d'activités...;
- les dispositifs de collecte des eaux de surface, d'infiltrations in situ... / les raccordements sur les réseaux secs et leurs ouvrages existants (regards, chambres, massifs d'ancrage...);
- les aménagements de voiries (supports de signalisation, marquages au sol, ...), équipements publics (mobiliers urbains...), dispositifs d'alerte (ralentisseurs, bandes avertisseuses...) / les installations de loisirs, stades, équipements sportifs...

**Son activité consiste à réaliser ou entretenir :**

- les structures des chaussées et voiries diverses après les phases de terrassement et de réseaux de canalisations;
- les éléments de voiries et d'aménagement (bordures, caniveaux, affleurants, mobiliers...);
- les revêtements des chaussées et voiries (enrobés, bétons, enduits à émulsion de bitume, sols stabilisés, pavages, dallages...);
- les équipements de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement de surface ainsi que leur raccordement;
- les raccordements des fourreaux et gaines sur les équipements de génie civil des réseaux secs (chambres, massifs, regards...);

Il intervient tout au long de la durée de vie des ouvrages, ce qui lui impose une connaissance des techniques employées depuis la construction jusqu'à la déconstruction. Dans le cadre de ses activités, le titulaire de ce CAP contribue au respect des exigences réglementaires (énergétiques, environnementales, sécuritaires...). Il conduit couramment ses opérations sur sites en co-activité avec les autres corps de métiers. Les activités confiées au titulaire de ce CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie. Il pourra être amené à conduire de petits engins de chantier tels que mini -pelle, mini-chargeuse, chariot-élévateur, mini-compacteur, moto-basculateur..., sous réserve de satisfaire aux exigences réglementaires.

Pour toutes les tâches professionnelles dont il a la charge, il effectue les activités de préparation, de réalisation et de contrôle. Il rend compte à sa hiérarchie.

Le titulaire de ce CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés.

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement (QSE). Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes données et dans le cadre des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques fixées par l'entreprise.

## Débouchés :

L'aménagement rural et urbain, la création d'espaces verts, de parkings, de stades, l'ouverture de routes, d'aérodromes, etc. sont des sources de débouchés pour l'avenir. Plusieurs milliers d'entreprises de travaux publics, dont 80 % sont artisanales, recherchent donc des personnels qualifiés. Avec de l'expérience et l'acquisition d'une bonne connaissance du métier, le constructeur de route peut devenir chef d'équipe, puis chef de chantier.

Il peut obtenir un certificat de qualification reconnu par le biais de la formation continue.

Autre possibilité : créer ou reprendre une entreprise.

## Programme

Grille horaire	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	43h30	39h
Enseignements professionnels et math en co-intervention	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre	87h	78h

Prévention santé environnement	43h30	26h
Français, histoire géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques–Physique chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29h	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

## Enseignements professionnels

Outre l'enseignement général commun à tous les CAP, la formation apporte des connaissances spécifiques.

### Enseignement technologique et professionnel :

**-les revêtements** : revêtements routiers et urbains en béton, gravillonnés, bitumeux, sportifs ; constitution des différents mélanges, nature des granulats et des liants ; épaisseurs ;

**-le terrain** : savoir reconnaître la nature d'un terrain (sol fin, grenu, rocheux, argileux) et analyser les caractéristiques des sols (masse volumique, portance, teneur en eau, densité, etc.)

**-les documents techniques** : dossier de travaux, plan de nivellement, plans d'ensemble, croquis de préparation afin de déterminer les pentes, les limites de chaussée, les niveaux

**-les ouvrages** : les chaussées, le rôle d'une tranchée de drainage, d'un fossé ou d'un ouvrage d'évacuation des eaux de ruissellement

**-réalisation et contrôle d'ouvrages courants** : Déterminer des quantités de matériaux et d'éléments, organiser son poste de travail, sécuriser son intervention, implanter et tracer un ouvrage simple, réaliser une structure de voirie, raccorder un réseau, poser des éléments structurants de voirie, réaliser des petits ouvrages maçonnés, réaliser un revêtement à base de liant hydraulique, réaliser un revêtement à base de liant bitumineux, effectuer des autocontrôles.

**-Réalisation de travaux spécifiques** : Echanger et rendre compte oralement, Intervenir à proximité des réseaux, effectuer la manutention des charges, réceptionner les approvisionnements, participer aux opérations de contrôle.

**-les matériels** : outillages manuels, mécanisés, automatisés.

## Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines

## Examen

### Unités professionnelles :

- Étude et préparation d'une intervention, coeff. 4
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant, coeff. 9
- Réalisation de travaux spécifiques, coeff. 2

### Unités d'enseignement général :

- Français, histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques – physiques chimies coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-Santé-Environnement, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 : Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2: Mobilité

## Poursuites d'études

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables.

Par exemple :

- Bac pro Travaux Publics
- BP Métiers de la piscine

## Où se former dans les Bouches du Rhône ?

- En apprentissage

**Mallemort** – ECIR apprentissage (école de la construction, des infrastructures et des réseaux)

**N'hésitez pas à rencontrer un Psychologue de l'Education Nationale**